



problème de contrat

Par **isabelle84**, le **21/06/2022** à **09:50**

bonjour,

Depuis le 12/11/20 j'occupais 1 poste de secrétaire en CDI ferme dans 1 entreprise du BTP.

En janvier 2022 j'ai été démarché par 1 entreprise de l'automobile pour intégrer le groupe FIAT pour lequel j'avais déjà travaillé. 1 proposition d'embauche m'est donc soumise sans précision de la durée de la période d'essai. j'ai pourtant posée à plusieurs reprises la question à la personne qui me débauchait. réponse....periode d'essai classique comme vous connaissez déjà la société cela va aller vite".

je quitte donc mon CDI le 04/02/22 et prends mon nouveau poste le 14/02/22.

je ne peux obtenir de mon ancienne société via la "CI BTP" mes congés payés tant que je ne peux justifier soit d'un inscription à pôle emploi, soit d'un nouveau contrat de travail.

Mon nouveau contrat de travail daté du 14/02/22 ne sera pourtant signé que le 25/02/22 (mais je l'ai signé sans le dater). et je me suis à ce moment rendu compte que ma période d'essai était de 2 mois, renouvelable 1 fois....je prends conscience que je me suis fait avoir. j'ai quitté la stabilité pour la précarité.

Le dimanche 27/02/22 j'envoie donc par mail mon nouveau contrat dit "CDI" à la "CI BTP" pour le déblocage de mes congés payés.

Le 08/04/22 je signe 1 avenant prolongeant de 2 mois ma période d'essai...pas vraiment le choix. le 24/05/22 la personne qui m'a débauché m'informe que ma période d'essai s'arrête au 13/05/22 et que le "délais de prévenance" n'étant pas respectée je serai payée jusqu'au 23/06/22. sous le choc, je signe...

Mon contrat de travail stipule que "TOUTE SUSPENSION QUI SE PRODUIRAIT PENDANT LA PERIODE D'ESSAI, QU'ELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, PROLONGERAIT D'AUTANT LA DUREE DE CETTE PERIODE".hors le lundi de Pentecôte soit le 06/06/22 j'ai fait 1 chute 3 côtes de fracturées (gendarmerie, pompiers, service des urgences).

Cependant ce monsieur me presse depuis le vendredi 17/06/22 de signer mon solde de tout compte alors que je ne peux me déplacer au siège social à + de 30 kms. n'est bien évidemment pas revenu sur les termes de ce contrat. j'ai demandé qu'il me soit envoyé par mail. "ca va être compliqué la comptable est malade". A ce jour pas de retour de ce Mr.

Ma question est donc la suivante:"puis-je présenter mon dossier au Prud'hommes" ?

En vous remerciant de votre retour.